Travaux bruyants, bricolage, jardinage

Ygos-Saint-Saturnin

Les horaires fixés par l'arrêté municipal



Nuisances sonores - Prévention des nuisances sonores et lutte contre les bruits de voisinage, article 17.

En dehors de ces créneaux, le bruit relève du tapage. Un règlement de copropriété peut être plus strict. Information indicative : seul l'arrêté fait foi.

Tous les détails, la source et les mises à jour :
horaires-travaux.fr/commune/40333-ygos-saint-saturnin/

Affiche établie le 17/11/2026 · horaires-travaux.fr · Licence Ouverte 2.0